

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Lors de la séance du Conseil des commissaires du 26 mai 2015, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Reconnu la superbe performance des élèves de l'équipe FENIX 4947 de l'école Massey-Vanier lors de la compétition robotique FIRST 2015, faisant preuve d'innovation et d'ingéniosité. En plus de saluer l'implication et le dévouement des responsables du programme robotique FIRST de l'école Massey-Vanier ainsi que l'engagement et l'énergie déployés par les mentors de Général Électrique de Bromont auprès des élèves.

Félicité les élèves de 5e année de l'école de la Chantignole pour leur excellente prestation à la compétition régionale First Lego League (FFL) en robotique, le dévouement des enseignants impliqués dans le projet de même que l'apport inestimable de l'équipe de mentors de Général Électrique de Bromont.

Réitéré l'adhésion et le partenariat entre la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2015-2016.

Annulé la résolution 17CC1415-106 pour la remplacer par ce qui suit :

- De mandater une firme externe indépendante pour enclencher un processus d'enquête quant à la gestion de la Commission scolaire;
- De maintenir la suspension avec traitement du directeur général, monsieur André Messier, jusqu'à la conclusion de ladite enquête.

Confié au cabinet Dufresne Hébert Comeau Avocats le mandat de conseillers juridiques pour et en regard de tout litige éventuel concernant le directeur général et de tout service juridique pertinent et connexe en regard des modifications à la gouvernance de la Commission scolaire.

Déposé une demande au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin d'autoriser la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice ne dépassant pas 3 700 000, pour l'année scolaire 2015-2016 et, dénoncer les coupures au niveau des services aux élèves imposées par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Octroyé à l'entrepreneur S.I.L. Construction, de St-Hubert, le contrat de construction pour la mise aux normes des issues à l'école de la Haute-Ville.

Octroyé à l'entrepreneur S.I.L. construction de St-Hubert, le contrat de construction pour la mise aux normes des issues à l'école Orée-des-Cantons, pavillon St-Bernardin.

Procédé au non-réengagement d'enseignants pour surplus de personnel à compter du 1er juillet 2015, conformément à la liste déposée.

Le Conseil exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a :

Octroyé à l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc. de Shefford, le contrat de construction pour l'agrandissement du stationnement à l'école

Octroyé à l'entrepreneur Le Groupe Ultra inc. de Granby, le contrat de construction pour l'aménagement des toilettes adaptées à l'école Joseph-Poitevin.